

Commune de Braine-le-Château

AVIS URBANISME

L'administration communale fait savoir que **Monsieur Marick SCHIPPERS**

demeurant à **1420 Braine-l'Alleud, drève de Colipain 201**

a introduit une demande de permis d'urbanisme

ayant trait à un terrain sis drève **de Colipain 201 à Braine-l'Alleud**

cadastré **à Wauthier-Braine, section A, sous le numéro 36/07 et à Braine-l'Alleud, section G, numéro 2/k**

Le projet consiste en : **LA TRANSFORMATION ET L'EXTENSION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE**

et présente les caractéristiques suivantes :

1. Dérogation au plan de secteur : demande non conforme au prescrit de l'article 35 du CWATUP.

2. Dérogation aux prescriptions du lotissement pour les motifs suivants :

- **le niveau des terres ne peut être inférieur à celui du trottoir et devra se raccorder avec le niveau du jardin sans que la pente ne puisse dépasser 8/4 (article II.c - annexe I.b) : garage en sous-sol ;**
- **les toitures ont au moins deux versants dont la pente est comprise entre 25 et 50° (article IV.c - annexe I.b) : présence d'une toiture plate ;**
- **implantation à au moins 10m des limites du lot (2b - annexe II.) : 9m ;**
- **hauteur maximum entre le niveau normal du sol et la corniche : 5,50m (article 3a - annexe II.) : 6,50m ;**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal **du vendredi 7 avril 2017 au lundi 24 avril 2017 (à 11h30 au plus tard).**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le **lundi 24 avril 2017 de 11h00 à 11h30 à la maison communale de Braine-le-Château (salle du Conseil), rue de la Libération 9.**

Le dossier peut être consulté à **la maison communale de Braine-le-Château (service urbanisme), rue de la Libération 9, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00, le mercredi de 13h00 à 16h00 ou sur rendez-vous.**

Des explications techniques seront fournies le **samedi 15 avril 2017 à 10h30** à la maison communale de Braine-le-Château (service urbanisme), rue de la Libération 9.

A Braine-le-Château, le 7 avril 2017

Le Directeur général,

M. LENNARTS

Le Bourgmestre,

A. FAUCONNIER

Avis adressé aux **occupants** des immeubles et aux **propriétaires** des terrains situés dans un rayon de 50 mètres

(Affichage : du 07/04/17 au 24/04/17 inclus)